

1.1 Grand Conseil

Activités

Au cours de la première année de la 56^e législature, le Grand Conseil a tenu 61 séances plénières (69 en 2005) représentant 131 heures de séances (145 en 2005). Cette diminution de 8 séances est le résultat d'une attention particulière du Bureau du Grand Conseil portée sur l'optimisation des procédures afin de garantir un gain de temps.

Au cours de l'année 2006, le Grand Conseil a traité 1'110 objets (1'184 en 2005), dont :

	2006
Initiatives populaires	20
Projets de lois	441
Motions	189
Résolutions	24
Pétitions	126
Rapports divers du Conseil d'Etat et du Grand Conseil	56
Interpellations	3
Interpellations urgentes écrites	116
Rapports de la Commission de grâce	35
Elections	93
Questions écrites	7

En 2006, douze recours ont été déposés contre des lois votées par le Grand Conseil.

	2006
Recours déposés	12
Traités (y compris recours déposés l'année précédente)	18
Retirés	1
Recours pendants devant les tribunaux	9

Les réponses aux recours ont été traitées par les commissions concernées et le Bureau conformément aux articles 177ss de la loi portant règlement du Grand Conseil (B 1 01).

Evénements importants

L'année 2006 a vu le renouvellement des membres des commissions et délégations officielles (CODOF) élus par le parlement. La procédure se révèle inutilement lourde et fera l'objet d'une révision.

La collaboration intercantonale et transfrontalière fut également au centre des préoccupations parlementaires. Ainsi, le Bureau du Grand Conseil et la Commission des affaires communales, régionales et internationales ont étendu les débats à l'ensemble du parlement à deux reprises, en mars et en septembre, en organisant deux séminaires, l'un sur la collaboration intercantonale et l'autre sur la collaboration transfrontalière afin que la députation soit davantage informée au sujet des enjeux des collaborations supracantonales et puisse les suivre régulièrement.

Par ailleurs, la présidence du Grand Conseil a considéré essentiel d'offrir l'occasion aux membres du Grand Conseil de réfléchir sur les enjeux de l'avenir économique du canton et de sa région. Un séminaire organisé le 4 novembre 2006 avec de nombreux intervenants du monde économique, universitaire et des partenaires sociaux a ainsi été proposé aux députés. Les thèmes retenus pour ce séminaire ont été l'emploi, la fiscalité, le développement durable et les procédures administratives.

Ces différents séminaires feront l'objet d'une publication spécifique afin que chacun puisse prendre connaissance de ces travaux.

Le rapprochement entre le politique et la population passe par l'amélioration de la communication. Dans ce but, des modules didactiques multimédias ont été réalisés durant le deuxième semestre 2006. Il s'agit de dix séquences qui présentent les aspects les plus importants de l'activité parlementaire et qui sont diffusées sur Léman Bleu lors des séances. Ces productions pourront servir également de support pédagogique dans les écoles du canton, ainsi que de matériel de présentation à l'intention des visiteurs.

De plus, des travaux d'aménagement d'un studio de télévision à côté de la tribune du public de la salle du Grand Conseil ont été lancés avec le DCTI et en collaboration étroite avec la TSR. Le renouvellement des caméras de la salle, ainsi que celui du matériel de diffusion télévisuelle achève une rapide et significative amélioration de la retransmission des séances du parlement cantonal et du Conseil municipal de la ville de Genève.

Finalement, une manifestation de grande ampleur a combiné la rencontre entre les autorités genevoises et la communauté internationale avec la traditionnelle sortie des députés. La présidence du Grand Conseil a en effet souhaité renforcer les liens intercantonaux et transfrontaliers entre les différents représentants des autorités de notre canton, du canton de Vaud, des départements de la France voisine et de la communauté internationale. Cette rencontre, de l'avis général réussie, a permis d'atteindre cet objectif.

Il reste à relever que Mme le Sautier a été sollicitée à deux reprises cette année pour constater une éclosion du marronnier officiel de la Treille.

Modifications dans la méthode de travail

Afin de gérer plus efficacement la masse de travail de plus en plus importante en quantité et en complexité, une nouvelle loi fut adoptée par le parlement (L 9560) qui permet entre autres de catégoriser le type des débats et amener ainsi à un meilleur ordonnancement des travaux.

Par ailleurs, le Bureau a poursuivi le renforcement des étroites relations avec le Conseil d'Etat et le Pouvoir judiciaire à tous les niveaux, notamment par des contacts directs réguliers.

1.2 Commissions parlementaires

Le Grand Conseil compte 26 commissions permanentes dont 2 entièrement renouvelées chaque année (grâce et réexamen en matière de naturalisation), ainsi que la commission ad hoc sur le personnel de l'Etat spécifiquement créée pour traiter ce dossier important.

Activités

En 2006, les commissions permanentes ont siégé 740 fois (685 en 2005) dont 57 fois en sous-commission. On peut préciser que les commissions se réunissent habituellement deux heures par semaine, mis à part la Commission des finances qui peut siéger jusqu'à cinq heures par semaine.

Le travail des commissions se développera également pour le renforcement d'une collaboration intercantonale et transfrontalière de plus en plus marquée, notamment par la création d'un nouveau poste de secrétaire scientifique dédié principalement à la Commission des affaires communales, régionales et internationales.

La commission de grâce a étudié 49 recours (48 en 2005) en grâce dont 35 (24 en 2005) traités par le Grand Conseil, soit :

	2006
Recours examinés par la commission	49
Recours examinés par le Grand Conseil	35
Recours de la compétence de la commission	14
Amendes	15
Peines privatives de liberté	34
Admis en totalité	9

Admis en partie	--
Rejetés	40
Ajournements temporaires de l'exécution	--

1.3 Direction des Services du Grand Conseil

1.3.1 Service du Grand Conseil

Mission

Responsable du soutien administratif et scientifique du Parlement, le Service du Grand Conseil, dépendant exclusivement du Bureau du Grand Conseil, assure notamment le secrétariat du Grand Conseil, de la Présidence, du Bureau et des commissions, ainsi que les relations avec l'administration et le public.

Activités et Priorités

Plusieurs défis ont été relevés en 2006:

- Renouvellement des CODOF ;
- Consolidation du soutien au travail des commissions parlementaires ;
- Renforcement de la collaboration intercantonale et transfrontalière ;
- Elaboration d'avis de droit ;
- Participation active au projet GE-Pilote ;
- Vente de textes législatifs ;
- Ateliers informatiques organisés à l'intention de la députation ;
- Travaux de renouvellement des infrastructures de diffusion télévisuelle des séances du Grand Conseil (caméras, régie, studio de télévision, sonorisation de la salle du Grand Conseil) ;
- Réalisation de modules multimédias sur le fonctionnement du parlement ;
- Valorisation des productions du Grand Conseil et de son service, notamment par le biais de son site Internet par un perfectionnement de son moteur de recherche ;
- Travaux préparatoires pour un système informatisé de gestion de la documentation des commissions et des archives du Grand Conseil, conformément à la Loi sur les Archives publiques ;
- Finalisation du Mémorial sur DVD ;
- Amélioration du site Intranet pour une meilleure communication au sein du service et pour une meilleure gestion des ressources humaines.

Par le professionnalisme et l'engagement de tous les collaborateurs du Service du Grand Conseil, l'ensemble de ces projets a pu être mené à bien.

Objectifs

Les volontés d'action pour 2007 se répartissent principalement entre les points suivants :

- Organisation de la réunion des président-e-s des Parlements cantonaux dans le sens du renforcement de la collaboration intercantonale ;
- Implémentation d'un système de documentation et d'archivage performant ;
- Poursuite du soutien informatique aux parlementaires par le biais de l'organisation d'ateliers réguliers.

1.3.2 Mémorial du Grand Conseil

Mission

Le Mémorial du Grand Conseil contient notamment le compte-rendu intégral des propos tenus en session parlementaire par les députés et les conseillers d'Etat. On y trouve également les textes exhaustifs des projets de lois et autres documents législatifs traités en séance, tout texte ou document que le Grand Conseil décide d'y faire figurer, les résultats des votes et élections ainsi que les mouvements de l'assemblée.

Activités et Priorités

Le Mémorial de cette première année de la 56^e législature comprendra quelque 12'000 pages et 25 éditions. Une diminution sensible du volume d'impression (280 exemplaires) fut possible par la publication de plus de 13 ans de débats parlementaires sur Internet.

Grâce au perfectionnement constant de son moteur de recherche, n'importe quel objet, traité au cours de plus de 700 séances du parlement depuis le 14 janvier 1993, peut être retrouvé très rapidement. La recherche combinée s'effectue selon les critères suivants : mots du texte, mots du titre, auteur, intervenant, année, type d'objet, numéro d'objet, législature. La qualité de cet outil de travail est reconnue par tous, ainsi que le démontrent les milliers de connections que ce site reçoit chaque mois.

D'autre part, le développement d'un outil informatisé spécialement dédié à la publication papier du Mémorial permettra un gain de productivité considérable.

Objectifs

Dès le début 2007, l'utilisation de la nouvelle méthode de production de la version papier du Mémorial sera totalement intégrée. L'amélioration constante des services offerts par le site Internet du Mémorial reste également une priorité, toujours dans l'objectif de diminuer les coûts liés à l'utilisation du papier.